

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DEVE 130 Communication sur la signature d'un renouvellement de convention de jardin partagé situé dans le square Léo Ferré dans le 12^{ème} arrondissement avec l'association « Commune Libre d'Aligre ».

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil du 12^e arrondissement en date du 22 mai 2017, autorisant la Maire du 12^e à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, dans le square Léo Ferré 3, impasse Druinot (12^e) avec l'association « Commune Libre d'Aligre » ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris informe le Conseil de Paris de l'approbation de la signature de la nouvelle convention susvisée ;

Vu la saisine du Conseil du 12^e arrondissement, en date du 12 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Il est donné acte de la communication de la Maire de Paris concernant la délibération du 12^e arrondissement autorisant la signature du renouvellement d'une convention avec l'association « Commune Libre d'Aligre » pour la gestion d'un jardin partagé dans le square Léo Ferré (12^e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO